

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1199

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

931 469 696 RCS Paris.

MENECEE EXPERTISE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 41, avenue Félix Faure, 75015 Paris.

Précédent propriétaire : 931 469 696 RCS Paris. **MENECEE EXPERTISE.**

Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actifs. Société apporteuse : MENECEE EXPERTISE Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 41 avenue Félix Faure 75015 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 931469696 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire : Nexia S/A; Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 31 rue Henri Rochefort 75017 Paris Capital : 41756134.00 EUR Numéro unique d'identification : 402889794 Lieu d'immatriculation : Paris. Apport partiel d'actif soumis au régime des scissions par la société MENECEE EXPERTISE SARL de la branche complète d'activité : composé des éléments d'actifs et de passif ainsi que les moyens requis pour l'exercice de l'activité d'Expertise Comptable, à la société NEXIA S/A. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 266865.37 EUR - passif de 61166.33 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La société Bénéficiaire procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal global de 134.356 euros par émission de 134.356 actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune. La différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 205.699,04 euros, et la valeur nominale des actions qui seront créées par la Société Bénéficiaire au titre de l'augmentation du capital susvisée, soit 134.356,00 euros, constituera une prime d'apport, d'un montant global de 71.343,04 euros, soit 0,531 euro par action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital. Prime d'apport : 134.356,00 euros . Date du projet commun de scission : 26.02.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MENECEE EXPERTISE : 27.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société Nexia S&A : 26.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..